

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse  
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE TOURNEFEUILLE**

**SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023 A 14h00**

**DELIBERATION**

**N° 2023-40**

-----

**Nature 4.1**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

**Etaient présents :** Mesdames Maryline RIEU, Corinne GINER, Isabelle MEIFFREN, Dominique DUPOUY, Cathy GUTH, Maria VENANCIO, Nicole CASTAN ; Messieurs David MARTINEZ, Gilbert ALLIENNE.

**Absent ayant donné pouvoir :** Monsieur Pierre CASELLAS à Madame Maryline RIEU.

**Absents excusés :** Mesdames Elisabeth HUSSON-BARNIER, Mathilde TOLSAN, Sonia CAZALS ; Monsieur Dominique FOUCHIER.

**Date de convocation :** 2 novembre 2023

**Nombre de membres présents :** 9

**OBJET : TRANSFERT DES COMPETENCES ET DU PERSONNEL DES MAISONS DE QUARTIER AU CCAS**

Madame Maryline RIEU, vice-présidente, rappelle à l'assemblée que le CCAS de Tournefeuille est actuellement compétent sur 2 grands volets : d'une part la gestion des résidences autonomie, d'autre part la mise en œuvre de mesures et dispositifs d'action sociale sur la commune.

L'action sociale portée par cet établissement public comprend le logement, les aides légales et extralégales, le conseil budgétaire, la domiciliation, les informations et orientations sociales, les ateliers de langue française et le portage de repas à domicile.

Certains travailleurs sociaux du CCAS interviennent régulièrement au sein des maisons de quartier portées par la Ville. Les 3 maisons, implantées au plus près des tournefeuillaises et des tournefeuillais, animent la vie sociale sur le territoire de la commune. En ce sens, elles sont habilitées par la Caisse d'Allocation Familiale en tant que centre social.

Ainsi, en cohérence avec les activités menées sur le terrain, traduites dans les conventions signées avec les partenaires, il est proposé de reconnaître l'exercice de la compétence d'animation sociale de proximité, exercée à partir des maisons de quartier, au CCAS.

Comme présenté en CST du 12 septembre 2023, les postes et les personnels affectés à ces 3 équipements feront l'objet d'un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est ainsi proposé au conseil d'administration du CCAS :

- **D'APPROUVER** le transfert de compétences des Maisons de Quartier de la commune de Tournefeuille vers le CCAS,
- **DE TRANSFERER** au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de la commune de Tournefeuille à son CCAS, les emplois suivants :

Accusé de réception en préfecture  
031-263101248-20231109-DEL2023-40-DE  
Date de réception préfecture : 23/11/2023

Catégorie - cadre d'emploi - grade	Equivalent Temps Plein
<b>A</b>	<b>1</b>
Assistants territoriaux socio-éducatifs (cat. A)	1
Assistant socio-éducatif (catégorie A)	1
<b>B</b>	<b>6</b>
Animateurs territoriaux	3
Animateur	3
Auxiliaires de puériculture territoriaux (cat B)	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1
Rédacteurs territoriaux	2
Rédacteur	1
Rédacteur principal de 1ère classe	1
<b>C</b>	<b>6</b>
Adjoint administratifs territoriaux	3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1
Adjoint techniques territoriaux	2
Adjoint technique	2
Adjoint territoriaux d'animation	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1
<b>Total général</b>	<b>13</b>

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, **le conseil d'administration du CCAS :**

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'action sociale et des familles,

**Vu** l'avis favorable du CST du 12 septembre 2023 pour le transfert de personnel ville des maisons de quartier vers le CCAS, dans le cadre d'un transfert de compétences,

**Vu** la délibération DEL23-73 du conseil municipal du 26 septembre 2023 relative au transfert de compétences et du personnel ville des maisons de quartier vers le CCAS,

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** le transfert de compétences des Maisons de Quartier de la commune de Tournefeuille vers le CCAS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **D'APPROUVER** le transfert du personnel concerné par ce transfert de compétences, de la commune de Tournefeuille à son CCAS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **DE CREER** les emplois suivants au tableau des effectifs du CCAS de Tournefeuille :

Catégorie - cadre d'emploi - grade	Equivalent Temps Plein
<b>A</b>	<b>1</b>
Assistants territoriaux socio-éducatifs (cat. A)	1
Assistant socio-éducatif (catégorie A)	1
<b>B</b>	<b>6</b>
Animateurs territoriaux	3
Animateur	3
Auxiliaires de puériculture territoriaux (cat B)	1

Accusé de réception en préfecture  
031-263101248-20231109-DEL2023-40-DE  
Date de réception préfecture : 23/11/2023

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1
Rédacteurs territoriaux	2
Rédacteur	1
Rédacteur principal de 1ère classe	1
<b>C</b>	<b>6</b>
Adjoints administratifs territoriaux	3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1
Adjoints techniques territoriaux	2
Adjoint technique	2
Adjoints territoriaux d'animation	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1
<b>Total général</b>	<b>13</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du CCAS à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

La vice-présidente du CCAS,  
Maryline RIEU

The image shows a circular official stamp of the CCAS de Tournefeuille. The stamp contains the text 'TOURNEFEUILLE \* 07116' at the top and 'CCAS de T.' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.



Accusé de réception en préfecture  
031-263101248-20231109-DEL2023-40-DE  
Date de réception préfecture : 23/11/2023